Bulletin d'information de l'Union Départementale CgTFO des Côtes d'Armor Et retrouvez toute l'actualité de l'Union Départementale sur internet : www.fo22.fr

Numéro 65 4ème trimestre 2017

Au Sommaire :

- Éditorial Page 2 Page 3 Rétrospective
- Ordonnances Macron Page 4
- Informations syndicales Page 5
- Action sociale Page 6
- · Les 70 ans de FO Page 8
- Territoriaux Page 10
- Fonction publique Page 11
- Éducation Page 12
- · La vie de l'U.D. Page 15
- · A noter et à retenir Page 16

Bon solstice d'hiver à tous, riez, amusez-vous, prenez des forces

Editorial par Éric LE COURTOIS Secrétaire Général de l'U.D. FO 22



on solstice d'hiver à tous, riez, amusez-vous, prenez des forces. Car il n'y a pas de trêve contre nos conditions de travail et nos salaires. Nous allons devoir unir nos forces, syndiquer encore et encore et faire fonctionner la démocratie syndicale. C'est notre besogne syndicale, face à cette politique qui ne sert que les riches! Ça suffit nous les devons les empêcher de continuer à nous nuire ! Concertation, négociation qu'il disait, genre engagez-vous, rengagez-vous, hochez la tête et acceptez tout ce que je décide, je suis le chef des armées.

Concertation, négociation, la différence une amie me l'explique avec le sourire; ce n'est pas qu'un point de dialectique!

Suite page 2

(...) « Le christianisme revendique un peu plus de deux mille ans d'âge ; le capitalisme deux cents.[...] Cependant, l'homme de Neandertal, [...] a vécu sur Terre trois cent mille ans ... avant de disparaître. L'équivalent de 150 fois l'ère chrétienne et 1500 fois la longévité à ce jour du système capitaliste. On voit mieux, à la lumière de cette comparaison, ce qu'ont de dérisoire les prétentions de ces accidents de l'histoire à en incarner l'immuabilité ou l'achèvement. » (...) Claude GUILLON, Notre patience est à bout, 1792-1793



Editorial

Bon solstice d'hiver à tous, riez, amusez-vous, prenez des forces

ous les salariés qui attendent le résultat des négociations salariales en connaissent la différence. C'est de l'avenir de la classe ouvrière qu'il s'agit.Quand les agités de la sociologie et de la société de strate tentent de nous faire croire que l'expression « classe ouvrière » relève du passé, sachez que tous les jours mes amis et mes camarades sont du côté de ceux qui triment, ceux qui savaient comme elle était agréable la journée des 7h. avant l'explosion des temps de travail, ceux qui triment et voient leur prime de nuit s'effondrer, ceux qui attendent les jours de vacances durement conquis pour s'offrir quelques moments de bonheur en famille.

Début novembre, l'info gouvernementale tombe; la courbe du chômage est bloquée! Elle a progressé que de 0.2%, soit 8.000 chômeurs de plus d'oct. à oct. dans la catégorie dite A! Ce phénomène en apparence de progrès est malheureusement totalement à minorer par la réalité sociale et le bouleversement libéral du monde travail. Cette évolution prend de nombreux visages et noms qui pourraient presque nous sembler positif: mutualisation, co-compétitivité, télé travail, protection de l'emploi par la Fusion absorption, etc...! L'effet d'annonce est de courte durée et que nenni la réalité est ailleurs ; le salarié devient isolé, ses conditions de travail se dégradent de plus en plus, (inversion de la hiérarchie des normes, blocage des prud'hommes, individualisation de la formation,..); pour la formation et d'autres droits, la logique adéquationiste régionale prends le pas sur l'égalité de droits.

De nombreux salariés se trouvent obligés de cumuler plusieurs jobs, avec des employeurs pluriels, pour tenter de se constituer un salaire et organiser leur vie (se financer les moyens pour se rendre au taff devient un réel problème). C'est un fait, la progression des activités réduites de longue durée est désormais exponentielle. Lorsqu'une activité est perdue, elle peut être compensée par nos cotisations, par contre les critères de la convention Unedic sont complexes. La pression sur les salariés est forte à tel point que nombreuses sont les démissions. Le corpus des courts/jobs est en hausse (+10.7%). Fin octobre début nov. 2017, c'est 6.623.100 personnes inscrites à Pôle emploi et le nombre de salarié privé d'emploi a progressé de 155.000 personnes, hors ceux en stage ou en mini job de moins de 78h/mois.

Dans ce contexte, il est plus que jamais nécessaire de protéger les demandeurs d'emploi et sécuriser les trajets professionnels. Lorsque que le régent accuse les privés d'emploi de fraudeurs ou de fainéants, les menacer de les priver de droit après deux propositions, cela nous est totalement insupportable! C'est fort de ces préoccupations que FO abordera très prochainement le sujet de l'assurance chômage et la formation professionnelle et nous n'accepterons pas les jeux de manigances qui feraient reculer nos conquêtes sociales.

Rendez-vous compte, ils osent nous dire que cela va mieux, cela pourrait être pire, que les patrons ne sont pas des fraudeurs eux, qu'ils prennent des risquent,..., c'est vrai, les « Panama papers » nous l'ont bien fait comprendre. La valorisation fiscale ou financière, c'est le credo des tauliers, ils usent d'exonérations fiscale, C.I.C.E. et C.I.T.E., et encore à cette sacré exonération Fillon. C'est en partie à cause de cette exo Fillon qu'ils bloquent les salaires, la logique des effets de seuil et des exonérations est leur pilote de politique salariale. Nous le savons dès qu'il s'agit de payer le travail cela devient d'âpres négociations, plus on casse les diplômes et les grilles des conventions collectives, plus la négo se rapproche du salarié, plus cela est difficile. Et c'est ainsi que depuis que depuis plusieurs années tout est mis en œuvre pour les actionnaires et le club des riches.

Le C.A.C. 40 se porte très bien, Le gouvernement organise le soit disant « progrès », c'est vrai le changement existe pour les nantis ceux qui avant étaient soumis à l'I.S.F. (impôt sur la fortune), apprécient cette politique; Tandis que pour nous, c'est les alloc logement qu'ils voulaient nous baisser, le changement, c'est un caddie qui est de plus en plus cher (NDLR: voir l'article sur le S.M.I.C. page 5).

Nous avons tous pu constater que le cadre de la république une et indivisible a largement été fragilisé ces dernières années par les lois de décentralisation et de déconcentration. Les effets de paupérisation générale commencent à se faire sentir. Le secteur médico-social soit l'aide aux autres est en pleine crise, il subit de plein fouet les politiques libérales successives. Le gouvernement s'en prend à l'éducation, à la protection sociale et au salaire de base des salariés. Soyons objectif, l'O.P.A. du grand patronat avec l'équipe Macron/Philippe se poursuit, les lois travail et les ordonnances n'apportent pas d'amélioration, elles écrasent les moyens des salariés pour se défendre et se protéger.

La disparition du C.H.S.C.T. est un recul sans précédent, imaginer à Kermené (2.500 salariés permanent, qui atteint dans son rythme de croisière près de 4.000 salariés entre les intérimaires et les multiples prestataires dont ceux en portage salariale), il y a 7 C.H.S.C.T. dans cette entreprise industrielle de l'agro; un camarade Délégué Syndical me glissait récemment que la transformation du Comité d'Entreprise et des D.P. fondu dans le Comité Social Economique (C.S.E.) conduit inexorablement la diminution des élus du personnels. Pour notre camarade la disparition des C.H.S.C.T. est tout simplement inacceptable, il m'expliquait que nous devions reprendre le combat pour protéger les salariés, qu'il était de notre responsabilité interprofessionnelle de construire la résistance pour obtenir l'abrogation de ces lois travail scélérates, mais également de réunir nos camarades pour comprendre ensemble et organiser la résistance de terrain. Nous ne manquerons pas d'organiser une rencontre de nos délégués dès le début d'année.

La théorie des néo libéraux s'applique à tenter de nous expliquer que de la destruction des cadres existants naitra un ordre nouveau (?), conduisant



à l'ubérisation générale de l'économie. Nos collègues du tertiaire qui pour l'instant sont heureux d'avoir accepté le télé travail avec temps partagé sur site de production, seront-ils aussi heureux quand progressivement les sites fermeront car trop grand, pas assez productif, lourd à entretenir?

Histoire de nous faire peur, je me laisse aller à un peu de prospective sur les idées d'Attali et de son rapporteur, teur, (jeune homme dont je vous ai déjà glissé le nom qui est aujourd'hui arrivé à de haute fonction), celui-ci inspiré par l'esprit des sociaux libéraux, s'intéresse à la culture de la rupture économique en tant qu'outil de destruction et de renaissance, avec l'idée de faire émerger ainsi la « nouvelle société moderne » (quand il s'agit de foutre le bordel, Mussolini, Staline, Pétain et... utilisaient ce verbiage) ou les salariés deviennent des salariés libéraux. A savoir des salariés qui s'investissent, qui travaillent aux rythmes qu'ils décident, ..., et tant pis s'ils sont faibles ou malades, la sélection naturelle (celle du parcours tout au long de la vie) fera son office dans le cadre d'une organisation sociale de strates sociales et communautaristes pour conditionner les travailleurs à leur sort.

Pour ses libéraux ce projet (qui m'est insupportable) ne pose pas de problème puisque la question sociale pèse sur la responsabilité individuelle (C.P.F., P.P.C.R. et autres...). « There is no alternative. » La célèbre formule thatchérienne a été systématiquement invoquée durant la crise de la zone euro, qui a vu les élites politiques européennes et nationales justifier les mesures d'austérité impopulaires au nom de la rationalité économique. Nous syndicaliste de FO, nous savons que le monde des tacherons, des journaliers ou des C.D.I. de chantiers étaient et est sans avenir pour notre classe. Nous n'aurons de cesse d'organiser nos réseaux de résistance syndicale pour saboter ce projet capitaliste de soi-disant « nouvelle société». Nous ne lâcherons rien et nos syndicats se renforceront pour exprimer les revendications, les résolutions de la classe ouvrière, dès le prochain congrès de la Confédération Générale du Travail FO d'avril 2018 à Lille.

D'ores et déjà camarades, organisez vos AG, mandatez vos délégués pour vous y représenter, réunissons nos forces et nos espérances, nous pourrons faire vivre l'A.D.N. FO, la liberté et indépendance syndicale «La liberté des autres étend la mienne à l'infini.» (Michel Bakounine). Contacter l'U.D. pour mutualiser nos moyens, pour que notre syndicalisme libre et indépendant continue à exister par ses syndicats, ses délégués et la force du mandat.

Bon solstice d'hiver à tous, riez, amusez vous, prenez des forces pour faire vivre la sociale!

Vous pourrez apprécier dans ce journal les articles des camarades, des analyses qui nous viennent de la confrontation du terrain et la grande nécessité de faire adhérer au syndicat. Merci aux camarades pour leur participation à notre Infouest.



Rétrospective

2017 : Une année sociale riche en mobilisations dans les Côtes d'Armor

par Eric LE COURTOIS Secrétaire Général de l'U.D. FO 22

10 mars

Grève à la C.P.A.M. de Saint-Brieuc

Mouvement de grève des agents de la C.P.A.M. de Saint-Brieuc pour la défense de la sécurité sociale et de l'hôpital public, l'arrêt des suppressions d'emplois et d'activités, les fermetures de services et regroupements autoritaires dans tous les secteurs de la santé et de la Sécurité Sociale.



30 mars

Rassemblement des retraités à Saint-Brieuc

Journée de mobilisation des retraités. Leurs revendications : retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier, pension au moins égale au S.M.I.C. revalorisé, rattrapage du pouvoir d'achat perdu sur les pensions, abrogation des mesures fiscales régressives, amélioration du pouvoir d'achat, maintien des pensions de réversion (...)



1er mai

Rassemblement du 1er mai à Saint-Brieuc

Un millier de personnes se sont retrouvées. Salariés du public, ouvriers du privé, retraités ... Le meeting du 1er mai avait une tonalité particulière en cette veille de 2nd tour aux élections présidentielles. Les différentes prises de parole ont évoqué le climat «d'austérité permanente» et les «risques pour la démocratie».



9 septembre

Urgences de l'hôpital de Paimpol

À l'initiative du comité de soutien de l'hôpital, 4.000 personnes ont manifestéle samedi 9 septembre, Les manifestants ont marqué leur volonté de maintenir deux médecins urgentistes 24 heures /24 et 7 / 7 jours. Cette mobilisation est née, après que l'Agence régionale de santé (A.R.S.) ait annoncé, en juin, la suppression d'un médecin urgentiste de nuit.



12 septembre

Première manifestation à Saint-Brieuc pour le retrait des ordonnances Macron

A Saint-Brieuc, la manifestation a réuni environ 2.000 personnes. Au départ du parc des Promenades, le cortège a défilé dans les rues du centre-ville, jusqu'à la place de la Préfecture, derrière une banderole qui revendiquait : «Halte à la casse sociale, exigeons le progrès social». Parmi les slogans : «Maintien intégral du Code du travail, retrait total des ordonnances Macron». Une mobilisation «réussie», ont conclu les syndicats.



21 septembre

Seconde manifestation à Saint-Brieuc pour le retrait des ordonnances Macron

Une mobilisation à l'appel des organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, ainsi que du syndicat des lycéens des Côtes-d'Armor. Avec un seul mot d'ordre : «le retrait des ordonnances». Parti du parc des Promenades un peu après 11 h 15, le cortège est arrivé devant la préfecture sur les coups de 12 h. Et si la mobilisation était, cette fois, moins forte, les syndicats ne désarment pas.

28 septembre

Rassemblement des retraités à Saint-Brieuc

Devant la mairie, ils étaient environ 300 à avoir répondu à l'appel. «Nous sommes mobilisés pour éviter de nouvelles dégradations importantes de notre pouvoir d'achat, pour obtenir une évolution des pensions liées à l'évolution des salaires, ainsi qu'une amélioration importante de la prise en charge de la perte d'autonomie», a scandé, au micro, un représentant de l'intersyndicale.

10 octobre

Grande manifestation interprofessionnelle à Saint-Brieuc

Les travailleurs de la Fonction publique (hospitaliers, enseignants, policiers...) se sont mobilisés pour la manifestation briochine, à l'appel de neuf syndicats. Un cortège, bien calme, qui s'est élancé de la place de la Liberté, direction la place du Général-de Gaulle. Ils étaient 5.000 selon les organisations syndicales à battre le pavé . A l'issue de la manifestation à 13h, une entrevue a eu lieu avec le préfet.



16 novembre

Troisième manifestation à Saint-Brieuc pour le retrait des ordonnances Macron

A l'appel de l'intersyndicale CGT-FO-Solidaires-FSU, environ 700 personnes ont battu le pavé briochin ce jeudi matin, pour réclamer le retrait des ordonnances portant réforme du droit du travail. Dans les rangs, beaucoup de retraités, de militants chevronnés, assidus aux manifs. Mais l'appel à la grève, lancé par les syndicats, a été moins suivi que les précédents.



Abrogation des ordonnances Macron

Pourquoi la question de la grève doit se gagner ? (intervention du 16 novembre pour l'U.D. CgtFO 22)



amarade, je suis le secrétaire de l'Union Locale FO de Loudéac, j'ai mandat des instances de la CGTFO 22 pour vous adresser nos revendications et salutations fraternelles pour ce jour de reprise de la lutte.

Pourquoi la question de la grève doit se gagner ?

Nous militantes et militants syndicalistes libres et indépendants, avons pleinement conscience de ce que le chantier libéral, ultra-libéral, repris et accéléré par MACRON et son gouvernement EN MARCHE (forcée), a pour but et conséquences.

La réforme par ordonnance sur le code du travail, c'est la destruction des droits collectifs et la fin de l'égalité des travailleurs déjà bien entamée par la loi dite «EL KHOMRI» qui est accélérée. Il est de notre devoir et de notre responsabilité de syndicaliste de dire et d'expliquer, à tous les travailleurs, dans toutes les boites, de la plus petite à la plus grande, que si nous n'obtenons pas le retrait et l'abrogation de ces lois, nous devons nous attendre à voir toutes les conquêtes sociales passées se faire dévorer par le capital, comme les minimas de rémunération, la majoration des heures supplémentaires, la durée légale de travail jusqu'à la toute première de nos conquêtes, la journée de 8 heures.

Comme à Louisiane, qui demande 44 heures hebdomadaire de travail pour moins de 1.500€ par mois. A ça, nous devons aussi expliquer que derrière les derniers accords U.N.E.D.I.C. et la suppression des cotisations sociales, c'est la mort de l'assurance chômage programmée et ainsi rendre le plus grand service que l'on peut aux capitalistes. En effet, sans assurance chômage c'est toute la classe ouvrière qui sera affaiblie. Les sans-emploi, bien sûr, qui serons obligés d'accepter des contrats de plus en plus flexibles et de moins en moins protecteurs. Mais également tous les salariés, les dits «privilégiés d'avoir un travail» qui sans l'assurance d'un revenu en cas de licenciement, serons à la merci des pressions de leur employeur,

et ainsi, sans qu'il soit clairement dit, avec toutes ces mesures antisociales, c'est bien le retour du travail obligatoire.

La protection des travailleurs c'est également la sécurité sociale, la protection c'est aussi garantir l'égalité de tous pour l'accès au logement, au déplacement, à la santé, aux communications, l'Energie, l'éducation et l'accès aux connaissances et au savoir. C'est là la mission essentielle et indispensable des services publiques que nous, les travailleurs avons construit. Et c'est à nous tous de veiller à ce que la république en garantisse le bon fonctionnement et le financement à la hauteur des besoins de tous par les richesses produites par tous. Il est plus qu'urgent de mettre un terme aux politiques publiques d'austérité que les puissants justifient par la dictature de la dette.

En effet, la protection sociale est de plus en plus financée par la dette publique organisée par les capitalistes. Dans les années 90, la sécu était financée par 87% de cotisations sociales contre 60% aujourd'hui ce qui, mécaniquement, entraine plus de dettes et donc plus d'intérêts, voilà le cercle vertueux du capital. Mais plus que les intérêts de la dette, l'autre intérêt des capitalistes est de toujours plus affaiblir notre protection sociale et nos services publiques jusqu'à les faire disparaitre pour permettre aux puissants de confisquer ce que nous, les travailleurs, partageons.

Tel est le dessein capitaliste à peine caché derrière les discours des experts en finances comme Agnès VERDIER-MOLINIE, qui du haut de sa bourgeoisie, vient régulièrement dans les médias et dans les librairies (où elle vend ses livres plus chers que ceux d'HUGO ou BALZAC), nous cracher sa haine des finances publiques et des fonctionnaires, et à l'occasion est plébiscitée par l'ex premier ministre François FILLON, dont nous savons tous comment il dépense l'argent public. Je pourrai en citer d'autres on en ferait un inventaire à la PREVERT. Car ils sont nombreux ces intellos bourgeois pseudos experts qui prennent tant de place dans les médias pour détruire notre protection sociale et nos services publiques, dans le but d'offrir au capital cette manne financière et la transformer en machine à fric sans se soucier des besoins de la population.

Alors il est plus que temps que notre voix s'élève, il est plus que temps de rendre publique toutes ces voix qui grondent dans les entreprises, les agences, les hôpitaux et même les commissariats et qu'elle reprenne sa place, celle qui lui revient de droit, celle qu'elle n'aurait pas dû perdre. Ele-



vons la voix, dans la rue bien sûr mais également dans nos syndicats, dans les congrès fédéraux et confédéraux qu'ils soient de FO et d'autres, partout elle doit se faire entendre et s'élevée à la hauteur des enjeux et permettre de construire le rapport de force nécessaire, indispensable pour stopper ce pillage libéral et rappeler au capital qu'il ne nous arrachera pas nos droits collectifs, notre protection sociale, nos services publiques comme ça.

Gagnons la grève dans les boites, gagnons la grève dans les hôpitaux, gagnons la grève à la Poste, chez E.D.F., dans les écoles, les universités, chez les routiers, les banquiers, les policiers, gagnons la grève générale seul rempart à cette oppression de capitalistes obèses qui se mettent au régime totalitaire.

Combattons pour la satisfaction de nos revendications, en particulier :

- L'abrogation des ordonnances, l'abrogation de la Loi Travail, l'abrogation du P.P.C.R. dans la fonction publique et de toutes les lois régressives, Macron, Rebsamen, Santé, NOTRe ...;
- La défense du code du travail, le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur;
- La défense du statut de la fonction publique, garant de la neutralité du service public, l'arrêt des suppressions de postes, la création d'emplois statutaires;
- L'augmentation générale des salaires et du S.M.I.C., des pensions, des minima sociaux ;
- Le maintien du baccalauréat comme premier diplôme universitaire, contre toute sélection pour l'accès à l'université;
- La défense de la sécurité sociale, l'arrêt des exonérations et des suppressions de cotisations sociales, c'est le salaire différé.

Le combat continue et contrairement à ce que laisse entendre le gouvernement, la page n'est pas tournée par la signature des ordonnances.

Oui camarades, nous n'aurons de cesse de mener le combat sociale contre les dégâts dans les entreprises et les établissements contre ses lois du patronat.

Camarades, j'insiste tenez bon Ratifié ou pas ses ordonnances là on n'en veut pas !

Vive la sociale et que la grève et l'esprit de la grève pour le Retrait résiste et s'étende !!!



Informations syndicales

Formation de l'Action Sociale à l'Union Départementale

par Gwenola GAYET



Jean-Pierre LEFEVRE (S.D.A.S. 22), Jacqueline BERRUT (F.N.A.S.), Pascal CORBEX (F.N.A.S.) et Christine AUBÉRY (S.D.A.S. 22)

'est à la demande des camarades du S.D.A.S. FO 22 que le bureau syndical s'est attelé à organiser une session de formation interne, avec le soutien du C.F.M.S. Et c'est donc dans une ambiance chaleureuse, propice au partage, qu'une trentaine de camarades du SDAS se sont retrouvés les 20 et 21 novembre à l'Union Départementale. Le stage, animé par Pascal CORBEX, Secrétaire Général de la F.N.A.S. (Fédération Nationale de l'Action Sociale), et Jacqueline BERRUT, Secrétaire Fédérale de la F.N.A.S. en charge du secteur juridique, a permis de faire le point sur l'actualité sociale et syndicale. Les échanges ont notamment porté sur la mise en place du C.S.E.

(Conseil Social et Économique) qui devra être effectif dans toutes des entreprises du secteur privé, à l'horizon du 31 décembre 2019. L'ensemble des stagiaires fait le constat que ce C.S.E. est une attaque à peine voilée, portée par ce gouvernement comme les précédents, aux organisations syndicales.

Tous les stagiaires, des « jeunes » syndicalistes aux plus chevronnés, rappellent que c'est ensemble que nous seront le plus à même de défendre nos droits collectifs. La lutte continue... et les camarades du S.D.A.S. ne lâchent rien! Dans la mise en place du C.S.E., le C.H.S.C.T. est amené à disparaître au premier janvier 2020, au plus tard. Nous nous engageons à faire vivre dans toutes les boîtes où nous sommes implantés le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, pendant les deux prochaines années, afin qu'il devienne incontournable. Imposons aux directions de structure sa présence et son fonctionnement. Ne nous laissons pas voler nos I.R.P. (Instances Représentatives du Personnel). Soyons virulents, imaginatifs, occupons l'espace dans les boîtes, tractons, provoquons des réunions de salariés. Il s'agit de nos conditions de travail, donc de nos vies.

FO revendique une forte et nécessaire augmentation du S.M.I.C.

par Éric LE COURTOIS





O revendique une forte et nécessaire augmentation du S.M.I.C. (1.800€) et refuse toute mise en cause de cette conquête sociale. Au dernier siècle certains patrons & économistes associés dont le célèbre Milton Friedman, promoteur l'économie libéral souhaitaient instaurer un socle de revenus minimum universel, pour mieux faire accepter l'exploitation de classe. D'autres soi disant experts financés par nos deniers et largement soutenus par un patronat au relent de « panama papers » tentent de nous expliquer, sans vergogne, que le S.M.I.C. serait un frein à l'embauche.

Sachez mes amis que le montant du S.M.I.C. horaire brut 2017 est de 9,76 euros (contre 9,67 euros en 2016). En 2017 un Smicard voit son salaire horaire augmenter de 0,4 centimes par heure. Le montant mensuel brut sur la base de 35 h du S.M.I.C. 2017 est de 1 480.27 €.

Chaque année, le groupe d'experts désigné par le gouvernement donne un avis consultatif sur l'augmentation annuelle du S.M.I.C.. Dans son rapport sur la hausse du Smic en 2018, ce cercle de réflexion dirigé par l'économiste Gilbert CETTE propose une piste explosive qui a fuité le mardi 5 décembre 2017: supprimer la revalorisation annuelle du S.M.I.C.. Selon ce comité, «les relèvements du salaire minimum peuvent avoir un effet préjudiciable sur l'activité des personnes les moins qualifiées et sur la pauvreté de celles-ci». Le rapport préconise en revanche une majoration de la prime d'activité. Immédiatement, le secrétaire général de FO Jean-Claude MAILLY, a fait savoir sa totale opposition, «si le gouvernement venait à retenir cette proposition, ce serait une faute économique et sociale lourde de sens, accentuant l'image d'un gouvernement des riches».

Que le gouvernement le sache, nous ne lâcherons rien et si par malheur le S.M.I.C. ne serait pas augmenter dignement, nous appellerons tous nos camarades à faire du zèle.

Formation C.F.M.S.

Stage Découverte FO le mois dernier à l'Union Départementale

Du 13 au 17 novembre dernier, lors du stage découverte FO et sous la conduite de Patrick JANINNELLE, formateur au C.F.M.S. (Centre de Formation des Militants Syndicaux), 25 stagiaires ont fait plus amplement connaissance avec FO et ont appris à mener efficacement l'activité syndicale dans une atmosphère chaleureuse qui, au fil du temps, créera entre eux des liens de solidarité et de camaraderie exceptionnels au bon fonctionnement du Syndicat.



Au programme, les stagiaires ont pu évoquer les questions suivantes :

- le rapport des forces dans l'entreprise :
- · les représentants du personnel: rôle et moyens d'action;
- · les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CgT-FO et les organisations syndicales internationales;
- · l'histoire du mouvement syndical et de la CGT-FO;
- · l'action syndicale revendicative : Organisation et répartition du travail syndical;
- · l'actualité sociale, économique et syndicale.

Un autre stage Découverte FO est programmé à l'Union Départemantale du 5 au 9 février prochain. Les inscriptions sont ouvertes, n'hésitez pas à vous y inscrire (Informations et Inscriptions sur accueil@fo22.fr). Et vous retrouverez en page 15 tout le programme des stages programmés en 2018.

Gwenola GAYET.

Travail & handicap

Bilan de la journée Travail et Handicap à Paris le 5 décembre

Anne BALTAZAR, Secrétaire Confédérale en charge du Handicap, se félicite du succès rencontré lors de la 18ème Journée Nationale Travail et Handicap FO qui a réuni plus de 400 personnes comptant parmi elles, des représentants syndicaux, institutionnels, associatifs et des représentants de la société civile.

Le thème général portait sur l'accessibilité. Cette journée a permis de faire un constat alarmant en matière d'accessibilité : l'absence de données statistiques fiables ne nous permet pas aujourd'hui d'en mesurer l'effectivité aussi bien dans les établissements recevant du public que dans les entreprises privées. De plus, les reports successifs de la mise en place des Agendas D'Accessibilité Programmés en ont considérablement ralenti le déploiement. Que ce soit en matière d'accessibilité au numérique, à la formation professionnelle, aux logements ... la prise en compte de ces besoins reste encore à ce jour extrêmement faible. L'accessibilité est à ce jour trop peu ... accessible.

Si le handicap reste l'une des priorités pour le Gouvernement alors il y a fort à faire ! Permettre l'accessibilité dans son ensemble reste un vecteur fondamental pour l'insertion, le maintien dans l'emploi ainsi que l'accompagnement des travailleurs handicapés dans leur emploi. FO considère que le combat qu'elle mène pour défendre les intérêts des travailleurs handicapés est plus que jamais d'actualité. Elle rappelle que le handicap est la 2ème cause de discrimination en France et que le taux de chômage des demandeurs d'emploi handicapés est de 18 % soit le double du taux de chômage tout public. Pour la Confédération Générale du Travail FO l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle sur la question de l'emploi des personnes handicapées demeure une priorité.

C.F.N. de la F.N.A.S. (*): intervention de la section « A.P.A.J.H. 22 »







e vous adresse le salut fraternel des camarades du S.D.A.S. des côtes d'Armor.
En 2017 l'ensemble des sections du S.D.A.S. des côtes d'Armor s'est mobilisé massivement et continuera à le faire pour l'abrogation de la loi EL KHOMRI et pour le rejet des ordonnances MACRON, en mettant un point d'honneur à participer à ces combats en interpro du public et du privé. Les camarades du S.D.A.S. peuvent se féliciter du soutien apporté par Notre fédération qui en relayant et en portant les appels à la mobilisation a simplement et efficacement tenu son mandat.

Pour les camarades des luttes essentielles s'annoncent car il apparait aujourd'hui évident que toutes les conquêtes sociales passées risquent de se faire dévorer par le capital, comme les minimas de rémunération, la majoration des heures sup, la durée légale de travail, Nos conventions collectives bien sûr, jusqu'à la toute première de nos conquêtes la journée de 8 heures.

Il s'agira également de nous opposer fermement à la casse annoncée de la sécurité sociale et des différentes caisses en supprimant la cotisation sociale et d'ores et déjà à un état d'urgence inscrit dans le droit commun qui met gravement en danger nos droits, nos libertés individuelles et collectives. Et puis camarades, c'est clairement la représentation syndicale libre et indépendante dans son entier qui est menacée. Nous ne laisserons pas les patrons faire de nous des collaborateurs ou même des concertateurs du démantèlement des droits des travailleurs, ni de notre asservissement.

La pilule des ordonnances ne passe pas, pour autant pas de renoncement, une trentaine de camarades du S.D.A.S. a participé cette semaine à deux jours de formation organisés avec la Fédération pour travailler sur ces ordonnances et relancer la mobilisation, c'est d'ailleurs l'occasion de remercier Pascal Corbex et Jacqueline Berru pour leurs apports précieux à nos combats futurs. Nous sortons renforcés de ces 2 jours.

Dans notre département les patrons de l'action sociale avaient anticipé les ordonnances. Nous faisons face à des dirigeants décomplexés qui tapent sur nos délégués syndicaux, se foutent ouvertement des instances représentatives et ne cachent plus la visée mercantile des prestations sociales que proposent des associations qui n'en sont plus. 2018 sera pour le S.D.A.S. 22 une année de combats. Nous nous emploierons à informer un maximum de salariés sur les conséquences désastreuses pour eux qu'engendrent les Ordonnances en les invitant à y résister toujours. Nous inviterons nos syndicats à se mettre en position offensive et ainsi amorcer des rapports de force constants qui seuls porteront nos revendications.

Nous serons donc en campagne électorale partout dans les boites de l'action sociale pour les nouvelles élections C.S.E. et parce que nous avons pleinement conscience que les C.S.E. viseront l'intégration des organisations syndicales pour mieux les désintégrer. Partout nous refuserons le rôle de co-gestionnaire auxquels les patrons veulent nous réduire. Nous nous emploierons à défendre et maintenir toutes les missions des C.H.S.C.T. qui disparaissent avec les ordonnances Macron et la mise ne place des C.S.E. au1er janvier 2020. Nous aurons pour objectif de les faire tourner pendant deux ans, les faire tourner à plein régime, avec l'idée de les rendre incontournables.

Le S.D.A.S. 22 soutiendra en outre dans toutes les boites les initiatives permettant d'enclencher la résistance. Nous continuerons à combattre la marchandisation galopante de l'action médico-sociale et nous opposerons un refus massif à ces dérives.

Il n'y a pas de fatalité, mais il y a urgence à organiser une riposte sociale et syndicale. Il est de notre responsabilité de faire échouer ce gouvernement ultra libéral. A nous de mobiliser des A.G. partout où cela est possible et d'utiliser tous les moyens syndicaux nécessaires afin de préparer la grève générale qui fera reculer ce gouvernement aux ordres de ceux qui nous exploite.

Vive la sociale, Vive la Fédération Nationale de l'Action Sociale de la Cgt FO!

(*) Conseil Fédéral National de la Fédération Nationale de l'Action Sociale FO.

A retrouver la déclaration du Comité Fédéral National sur le site de la F.N.A.S.: https://www.fnasfo.fr/wp-content/uploads/2017/11/2017-11-23-de-claration-cfn-fnas-1.pdf



C.F.N. de la F.N.A.S.: intervention de la section « Voir Ensemble »

par Jean-Pierre LE FEVRE

amarades ouvriers de l'action sociale, je vous adresse le salut fraternel des camarades de la section Force Ouvrière Voir Ensemble. A l'école, j'ai appris que la politique concernait la vie de tous les jours. Il y a peu, au cours d'une discussion, alors que je faisais la carte d'une nouvelle camarade, elle me dit : « finalement se syndiquer, c'est une autre manière de faire de la politique ».

Hier, après une journée de négociation sur le temps de travail, pendant laquelle notre direction générale nous à parler d'harmonisation des congés aux niveaux des établissements et service de Voir Ensemble et où la position de la section Force Ouvrière a été claire : « Pas de perte de congé par rapport à l'existant. Uniquement de nouveaux droit à congé pour ceux qui n'ont ni Congé Trimestriel, ni R.T.T., ni congés compensateurs, mais un droit à congé supplémentaire de 9 jours pour ceux qui travaillent directement auprès des usagers, bénéficiaires et clients, de 6 jours pour les autres (c'est ce qui existe dans l'établissement (secteur adulte) de Voir Ensemble où il y a le moins de congé. »

La négociation est ouverte. Nous savons déjà qu'il faudra étudier la faisabilité...bien-bien, ni oui ni non. mais peut-être pas, à suivre...Hors négociation, en off. Les délégués FO s'entendaient dire : « il faut attendre la suite des réformes, ce sera un tout, on ne peut pas juger maintenant. »

Oui camarades, se syndiquer est déjà un engagement politique. C'est un bon début. S'investir dans sa boîte et militer au quotidien est une bonne prolongation. Les interventions des camarades aujourd'hui me confortent dans cet avis. Moi qui n'était pas né pour travailler, chasseur-cueilleur dans l'âme, pêcheur à l'occasion, je me retrouvais à me battre pour des conditions de travail décentes, pour des salaires décents, pour un droit du travail décent, contre les lois travail et les ordonnances.

Aujourd'hui, où l'allongement de la durée de cotisation conduit à travailler de plus en plus tard, et encore, tant qu'il y a des cotisations en attendant la future réforme sur le travail des vieux, aujourd'hui où il est question de démarrer l'apprentissage à 14 ans, où un mineur peut être consentant à 11 ans ; j'ai bien peur que ce soit contre le retour de l'esclavage qu'il va falloir lutter. Certains camarades me diront que le salariat est déjà une forme moderne d'esclavage. Peut-être bien! Du coup, c'est contre la dégradation de nos conditions d'esclavage que je m'insurge. Et contre l'esclavage que je m'engage.

Merci de votre attention, que vive la section FO Voir Ensemble.

Vive le S.D.A.S. 22 FO, Vive la F.N.A.S. FO, Vive la sociale !!!

Où l'on parle de nouveau du secteur de l'aide à domicile du côté de Bégard.

par Christine AUBÉRY



ans l'INFOUEST n°64, pages 8 et 9, nous avons raconté dans le détail les affres subis par les salariés dans ce secteur d'activité sous la pression du Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Six mois après, nos camarades ne lâchent rien. Elles se réunissent, utilisent leur droits aux chèques syndicaux. Le 30 novembre, alors que le Conseil d'Administration du Comité Cantonal d'Entraide de Bégard, organise une réunion extraordinaire de ses instances, les salariés sous l'impulsion de nos camarades, manifestent encore une fois leur colère provoquée par la perte de quelques avantages financiers. Le conseil d'Administration, composés en grande majorité d'élus locaux, refuse de signer la fusion, car le respect des salariés est bafoué par la baisse de leur maigre salaire, nivellement par le bas induit par la fusion des quatre structures: C.C.E. de Bégard, C.C.E. de Guingamp, A.D.S.E.V.E.L. et S.A.M.A.D. de Bourbriac.

Le S.D.A.S. FO 22 salue le courage de ces élus qui osent s'élever face au rouleau compresseur du Conseil Départemental, qui n'a que faire des salariés tout comme des bénéficiaires qui dépendent de leur prestation. Que l'on se rappelle que dans ce genre de combats aux forces inégales, ce n'est pas toujours le plus fort qui gagne, mais c'est aussi la raison du plus faible qui l'emporte!

Un tract est en cours d'élaboration pour la prochaine réunion de tout l'ensemble des salariées concernées par la fusion. le 14 novembre où la Direction va expliquer à quelle sauce elles vont être mangées ! En voilà les revendications :

- · Maintien de la subrogation pour tous les salariés quelques soit la structure d'origine,
- Augmentation de tous les salaires de 3 % pour tous, en remplacement des « primes » dont l'attribution reste incertaine.
- · Suppression de tous les temps partiels subits et donc des salaires de misère.

Si nous obtenons gain de cause, peut-être que les structures deviendront « attractives » et qu'elles arriveront à embaucher de nouveaux salariés ?

Egalité professionnelle

Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : pas d'égalité professionnelle sans élimination de toutes les formes de violences.

FO s'inscrit pleinement et s'associe à la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes également soutenue par la C.S.I. (Confédération Internationale des Syndicats).

Au niveau international, FO est en effet fortement impliquée pour l'adoption d'une norme contraignante par l'Organisation Internationale du Travail contre les violences sexistes et sexuelles. Au niveau national, notre organisation mène un double combat syndical pour l'égalité professionnelle qui ne peut se réaliser sans lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail. Ces violences impactent non seulement l'emploi mais portent aussi atteinte à la santé physique et mentale des femmes. Il implique donc de combattre toutes ces formes de violences.

C'est en luttant quotidiennement contre les préjugés et stéréotypes sexistes, en informant et en sensibilisant sur ces sujets, en mettant en place des actions de prévention mais aussi en aidant les salariées victimes de violences dans leurs démarches que l'on pourra contribuer à faire avancer l'égalité professionnelle. D'autres actions sont aussi à utiliser le cas échéant : le droit d'alerte dans le cadre des institutions représentatives du personnel ou mener une action de substitution.

Pour FO, un arsenal juridique complet assorti de véritables moyens humains et financiers est indispensable, force est pourtant de constater que ces derniers continuent d'être insuffisants pour faire respecter les droits des salariés et salariées.

L'histoire de Force Ouvrière : « la scission » (28 août 1947 - 22 janvier 1948)

alaires misérables, inflation galopante, défaillance du ravitaillement et sévère rationnement sur le pain ... Alors que la colère grandit parmi les travailleurs. le Parti communiste, visant à revenir au gouvernement à la veille d'élections, provoque une cascade de grèves, entretenant, en ce début d'hiver 1947 un climat violent d'insurrection qui débouche sur une grave crise gouvernementale.

Fidèle serviteur du Parti, le courant ex-unitaire de la C.G.T. applique les mots d'ordre. Le noyautage politique de l'organisation au détriment de l'intérêt des salariés, contraint ainsi, le 19 décembre, les militants «Amis de FO» à reconstruire ailleurs la maison C.G.T. devenue désormais inhabitable.



Dessin de LAS, paru dans Force Ouvrière n°87 daté du 28 août 1947.

i l'été 1947 s'est conjugué sur le mode de l'agitation sociale, organisée avec zèle par un Parti communiste écarté du pouvoir depuis le mois de mai, l'hiver qui arrive annonce encore plus de turbulences. Le mécontentement des travailleurs n'a en effet cessé de s'aggraver. Malgré quelques hausses salariales partielles, la population ouvrière ne parvient plus à faire face à une inflation que le Gouvernement Ramadier ne réussit pas à contenir, faute de mettre enfin en place des mesures drastiques. Pire, l'initiative récente de libéralisation des prix de certains produits, prônée par les partis de droite et le P.C.F., a immédiatement engendré une nouvelle valse des étiquettes. Alors que les pouvoirs publics assurent que la production de denrées alimentaires atteint désormais des niveaux convenables, les difficultés de ravitaillement perdurent et le système des «intermédiaires commerciaux» continue de condamner les capacités de consommation.

Depuis le 27 août encore, alors que la France a faim, le Gouvernement impose un rationnement qui conduit immédiatement à des manifestations de protestation : l'achat de pain est réduit à 200 grammes par personne. «C'est la situation la plus grave que notre pays ait connue depuis

longtemps», s'inquiète le 11 septembre le Secrétaire confédéral Delamarre, dans les colonnes du journal Force Ouvrière, lequel «presse les pouvoirs publics d'agir». «L'heure est grave et dangereuse pour la démocratie», ajoute la même semaine le Secrétaire fédéral Charlot. «Les travailleurs ont faim !», insiste de son côté, le 18 septembre, le Secrétaire confédéral Bouzanquet, dénonçant les «deux augmentations des prix en moins de trois mois face à des salaires bloqués. C'est un défi à la misère ouvrière !».

« LA DÉMOCRATIE RÉCLAME D'ÊTRE APPLIQUÉE »

Dans ce contexte agité et à la veille d'élections municipales prévues pour les 19 et 26 octobre, le courant «ex-unitaire» de la C.G.T., mené par Benoit Frachon, continue avec ardeur de se faire le relais des mots d'ordre du P.C.F. «Démagogie épouvantable et criminelle que celle qui consiste à faire faire à la classe ouvrière des actes contraires à son intérêt. Les politiciens qui font une telle besogne sont méprisables mais lorsqu'on entraîne l'organisation syndicale dans une telle opération, nous ne pouvons l'accepter», déclare le 2 octobre, dans le journal Force Ouvrière, Oreste Capocci, remarquant que si «le P.C. et le R.P.F. ont intérêt au chaos», ce n'est pas le cas des ouvriers. Attisant la colère de ces derniers, les «majoritaires» du Bureau Confédéral n'hésitent cependant pas à déclencher, voire à récupérer certains mouvements de grève, au mépris des décisions des salariés et au péril de l'aboutissement de revendications fondées.

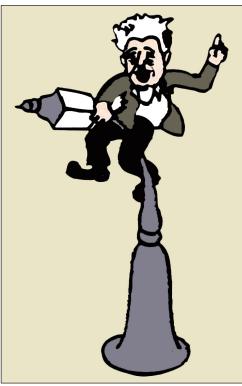
«Comme nous étions loin des buts initiaux que le mouvement syndical s'était fixé !», commente, dans les colonnes du journal des «ex-confédérés» le Secrétaire fédéral Ouradou, le 18 décembre, à propos de la grève des Cheminots. «On (N.D.L.R. : les «ex-unitaires") a même dit que la grève ainsi déclenchée devait rapidement revêtir un caractère insurrectionnel. Les déclarations faites au Bureau fédéral par Midot - disant que quand les libertés de la classe ouvrière sont menacées. l'insurrection est pour elle un devoir - et les déclarations du Secrétaire de l'Union-Nord, qui disait à qui voulait l'entendre «qu'on nous passerait sur le corps» sont caractéristiques à cet égard !». Ces grèves, assorties de manifestations souvent violentes ainsi que de sabotages, installent en effet un climat d'insurrection.

Le P.C.F. - se proclamant désormais comme la seule alternative politique face au R.P.F. (parti de De Gaulle) - espère une condamnation totale du gouvernement, ramenant ainsi rapidement au gouvernement le parti de Thorez. «Le véritable bouillon de culture du fascisme, c'est la crise économique», rappelle le 6 novembre le Secrétaire confédéral Robert Bothereau, soulignant ses craintes de conséquences sociales graves vue la situation économique dramatique. Dans le même temps, les «ex-unitaires» poursuivent la conquête de la C.G.T. par sa politisation. Le noyautage systématique rend périlleux l'exercice du syndicalisme indépen-

par Éric LE COURTOIS Secrétaire Général U.D. FO 22



dant, défendu par les militants «ex-confédérés», lesquels sont contraints de résister sans arrêt aux manœuvres. Signe inquiétant, les assemblées des instances de la C.G..T subissent une désaffection patente de militants, lassés des manipulations du courant Frachon. Les 8 et 9 novembre, les groupes «Amis de FO» auxquels se rallient de plus en plus de syndiqués de la C.G.T., organisent une conférence nationale à Paris regroupant deux cent cinquante délégués. Outre revendiquer l'urgence d'une nouvelle politique économique, les militants affirment l'existence d'un «Véritable syndicalisme indépendant» ainsi que la nécessité d'une «démocratie syndicale», sous peine de scission prochaine... Une scission que les responsables ex-confédérés de la C.G.T. ne se résolvent cependant pas totalement encore à envisager. «La démocratie ne suppose pas seulement d'être érigée en doctrine et de servir de plate-forme de propagande. Elle réclame d'être appliquée», déclare, le 13 novembre, dans le journal Force Ouvrière, Léon Jouhaux, intitulant son article «Unité dans la confiance». C'est de cette façon, poursuit-il, «qu'on évitera la scission et qu'on rétablira le coude à coude absolument indispensable à la défense de tous et à la sauvegarde des libertés publiques».



«Notre camarade Capocci haranguant les manifestants des banques». D'après le dessin paru dans Force Ouvrière n°41 daté du 3 octobre 1946.

«TOUS À L'ŒUVRE»

À l'issue du C.C.N. (Comité Confédéral National) des 12 et 13 novembre, le choix inéluctable que devront faire les ex-confédérés se fait plus pressant. Le courant Frachon décide en effet, au cours du C.C.N., d'organiser une «large» consultation, par référendum, des salariés à propos des re-

70ème anniversaire de FO

vendications à développer. Les «sondés» seront aussi bien les militants de la C.G.T. que ceux des autres organisations ainsi que les non-syndiqués. Alors que les minoritaires s'opposent à cette innovation qui, explique André Viot le 27 novembre 1947 dans le journal Force Ouvrière, «risque de faire du mouvement syndical une victime», le courant Frachon promet de «faire le point» lors du C.C.N. du 19 décembre, et seulement alors de prendre des décisions «conformes à l'opinion des travailleurs démocratiquement consultés»...

La promesse n'est pas tenue. Les ex-unitaires, en champions obéissants du Parti, s'empressent au contraire de déclencher une déferlante de grèves. «Les décisions du C.C.N. sont actuellement violées. Et les grèves actuelles, aussi justifiées qu'elles soient, sont la démonstration d'une indiscipline sans exemple dans l'histoire syndicale», déclare Albert Bouzanquet le 27 novembre, poursuivant, «ces grèves, déclenchées dans la méconnaissance la plus absolue de la démocratie, ont un caractère politique certain. Ce n'est plus maintenant la C.G.T. qui fixe les modalités de l'action ouvrière !». De fait, jusqu'à la mi décembre, si les représentants «ex-unitaires» se déchaînent, écartant d'emblée toute résolution de la crise qu'ils ont fomentée, les minoritaires du Bureau confédéral sont conduits à prendre seuls, face au nouveau gouvernement de Robert Schuman, les initiatives et responsabilités de négociations pour résoudre la crise sociale.

Le 19 décembre, alors que les grèves sont achevées et au lendemain d'une nouvelle conférence des «Amis de FO» - lesquels regroupent chaque jour de plus en plus de militants -, Léon Jouhaux , Delamarre, Bothereau, Neumeyer et Bouzanquet présentent leur démission à Benoît Frachon, officialisant ainsi le refus des militants indépendants de souscrire - sous couvert d'une unité de façade - à une organisation sous tutelle politique. «Nous n'avons pas accepté le rôle d'otages que l'on voulait nous assigner. Nous voulions la reconquête, le redressement et c'est la séparation», commente Bothereau le 25 décembre 1947 dans le n°104 du journal Force Ouvrière dont le «bandeau» de la première page indique désormais : «Pour la liberté et l'indépendance syndicale». «Nous libérons le syndicalisme», écrit Bouzanquet. «Nous ne serons pas complices de la marche à l'aventure et au fascisme», rajoute Neumeyer. Intitulant son éditorial «Tous à l'œuvre», le journal appelle à la «reconstruction» dans la continuité de la C.G.T. et proclame que le «syndicalisme libre est bien vivant». «La défense des travailleurs n'est plus possible dans le cadre d'une confédération qui ne permet pas la libre expression des syndiqués.»

La semaine suivante, Léon Jouhaux explique les choix des ex-confédérés . «Notre décision ne fut pas prise à la légère. (...) Pour nous, il ne s'agit pas de démolir, de faire œuvre de destruction. Il s'agit de conserver, d'unir tous les éléments traditionnellement attachés au mouvement syndical, conscient des droits que lui a donné son évolution, conscient aussi des devoirs qui résultent pour lui de ces droits à l'égard de la classe ouvrière et de la communauté française.» A SUIVRE ...

C H R O N O L O G I E

NOVEMBRE 1947

- 6 novembre : Le ministre Jules Moch (socialiste) expose la nouvelle politique économique du gouvernement.
- 8-9 novembre : Conférence nationale des groupes FO de la C.G.T. à Paris.
- 10 novembre : Grèves et manifestations à Marseille. Arrestation de quatre ouvriers inculpés de rébellion. Le 12, de graves incidents ont lieu. Lors d'une manifestation à l'appel du P.C.F. et au cours de laquelle un manifestant est tué, le palais de justice est occupé, puis la mairie. Le maire est séquestré.
- 15 novembre : Grève à Marseille et grève dans les houillères du Nord, un mouvement qui se généralisera à partir du 18 novembre, donnant lieu à de nombreux heurts avec la police.
- 17 novembre : Grèves dans la métallurgie parisienne. 75.000 grévistes à Marseille.
- 19 novembre : Le gouvernement décide de rappeler sous les drapeaux le demi-contingent de la classe 1947, récemment libéré.

Démission du gouvernement.



Albert BOUZANQUET. D'après une photographie parue dans Force Ouvrière n°83, daté du 31 juillet 1947

- 19-20 novembre : Le gouvernement fait évacuer par la force, dans la nuit, les usines Citroën. Par un vote à bulletin secret, 80% des 6.000 ouvriers consultés se prononcent pour la reprise. Elle aura lieu le 20 novembre.
- 22 novembre : Les grèves s'étendent dans toutes les industries.
- 24 novembre : Formation du gouvernement de Robert Schuman : 11 ministres M.R.P., 8 socialistes, 6 radicaux, 2 indépendants et un U.D.S.R. Jules Moch devient ministre de l'intérieur.
- 25 novembre : La Fédération C.G.T. des Cheminots donne l'ordre de grève.
- 27 novembre : Vote de la confiance au gouver-

- nement Schuman par l'Assemblée nationale.
- 28 novembre : Création d'un «Comité central de grève» hors les instances de la C.G.T.
- 30 novembre : l'Assemblée nationale adopte le projet de loi sur la «défense de la République» comprenant le rappel de 80.000 hommes disponibles ou réservistes .

Échec des négociations entre la C.G.T. et le ministre du Travail, Daniel Mayer.

DÉCEMBRE 1947

 1er décembre : Le mot d'ordre de grève lancé par les cheminots et les postiers est un semi-échec .
 Début du reflux du mouvement de grève.

Un député communiste (Raoul Calas) est expulsé de l'Assemblée nationale pour avoir exhorté les forces de l'ordre à l'insoumission. Le lendemain, par solidarité, les députés du P.C.F. refusent de quitter l'hémicycle jusqu'à l'intervention de la Garde.

- 2 décembre : Scènes d'émeutes dans des villes du Midi (Marseille, Valence, etc.).
- 3 décembre : Multiples attentats (dont certains mortels) dûs à des sabotages sur les voies ferrées .
- 4 décembre : Loi sur la protection de la liberté du travail adoptée par l'Assemblée nationale.
 Rappel d'un demi-contingent de la classe 1943.
 Annonce d'un plan sur les salaires et les prix.
- 7 décembre : Rencontre entre la C.G.T. et le ministre Mayer.

Violents incidents à Valence.

- 9 décembre : Le «Comité central de grève» donne l'ordre de reprise du travail.
- 10 décembre : Fin des grèves.
- 18 décembre : Meeting du R.P.F. à Paris. Le parti de De Gaulle critique le régime et demande la dissolution de l'Assemblée nationale.
- 19 décembre : Scission à la C.G.T.. Cinq membres de la tendance «ex-confédérée » (Jouhaux, Delamarre, Bothereau, Neumeyer, Bouzanquet) démissionnent du Bureau Confédéral.
- 23 décembre : Loi sur le prélèvement exceptionnel sur les hauts revenus.

JANVIER 1948

- 1er janvier : Décision gouvernementale de relever les salaires et les prix.
- 4 janvier : Discours de De Gaulle à Saint Étienne. Il se prononce pour l'association «Capital-Travail ».
- 5 janvier : Le Leap succède à Jouhaux en tant que Secrétaire général de la C.G.T.

Adoption du plan Mayer contre l'inflation.

- 13 janvier : Édouard Herriot est réélu président de l'Assemblée Nationale. Gaston Monnerville est réélu président du Conseil National de la République.
- 24 janvier : Dévaluation du franc à 80% de sa valeur.



Récit tiré du numéro hors série de Force Ouvrière Hebdo sorti en juin 1998 à l'occasion des 50 ans de la création de Force Ouvrière.

Ce chapitre est à retrouver dans le numéro 2375 (4 février 1998) de Force Ouvrière Hebdo.



Fonction publique territoriale

Conseil Départemental

Rendez-vous salarial le 16 octobre : les agents publics en marche vers l'austérité!

Comme FO l'avait prédit et vous l'avait annoncé, les contreparties de l'allongement (en moyenne 7 ans) relatives à la durée des carrières seront repoussées voir jamais appliquées puisque les décideurs d'hier ne sont pas les payeurs d'aujourd'hui! Lundi 16 octobre 2017, l'ensemble des fédérations syndicales de fonctionnaires a été reçu par le ministre Darmanin pour évoquer la question de la rémunération des agents publics. Cette rencontre a débouché sur des mesures de temporisation, mettant en avant des raisons financières clairement affichées.

A l'époque de la présentation du Protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunération (P.P.C.R.), le Syndicat Force Ouvrière avait prévenu l'ensemble des agents du Conseil Départemental, que tout cela n'était qu'une arnaque. Le gouvernement nous annonce le report du P.P.C.R. d'une année. Comme le craignait Force Ouvrière qui avait refusé de ratifier le protocole P.P.C.R., les engagements du précédent gouvernement étaient forcément fragiles et ne garantissaient en rien les maigres compensations du protocole. Malheureusement, les faits nous donnent raison. La raison invoquée par le gouvernement est comme d'habitude celle de la baisse de la dette publique.... Ben voyons....

Selon les estimations du Ministère de l'action et des comptes publics, cela aurait dû coûter 800 millions d'euros pour l'année 2018. En 2020, la facture devrait s'élever à 4 milliards, soit 11 milliards si l'on cumule les années 2017 à 2020. Il est vrai que, vu les avantages et le favoritisme consentis aux plus riches de notre pays, le Gouvernement ne peut pas se permettre de faire des cadeaux aux riches, aux grands patrons ... et aux agents du service public ...!

Le RIFSEEP. : un nouveau régime indemnitaire dans les collectivités territoriales

par Sylvie FOURRÉ Secr. Générale Territoriaux de St-Brieuc

ontrairement à ce qui ce dit, les fonctionnaires sont loin d'être des nantis.

Sachez-le, les fonctionnaires territoriaux sont pour 82% d'entre eux des agents de catégorie C avec des rémunérations aux alentours de 1.300 euros net par mois. Sachant de plus qu'un nombre non négligeable d'agents est à temps partiel, où sont les nantis ?! Peut s'ajouter à ce traitement de base un régime indemnitaire, dont le principe et la somme sont décidés en conseil municipal (dans la limite des montants définis par la loi). Ainsi, faute de volonté de la part des élus, mais aussi faute de moyens financiers, un nombre important d'agents notamment de petites communes, ne bénéficient pas de régime indemnitaire.

Si FO s'est toujours battu pour une augmentation du point d'indice plutôt que pour l'instauration d'un régime indemnitaire, celui-ci tant qu'il existe, doit continuer à s'inscrire dans un principe d'égalité entre agents. Mais comme le gouvernement n'en finit jamais avec la régression sociale, il impose aux collectivités la mise en place d'un nouveau Régime Indemnitaire, le R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaire tenant compte

des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) avec 2 composantes :

- L'I.F.S.E.: (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise). Elle tient compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. C'est la nature des fonctions qui va déterminer son montant et non plus le grade.
- Le C.I.A. (Complément Indemnitaire Annuel). Ce dispositif est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, apprécié au moment de l'évaluation professionnelle qui a lieu chaque année entre l'agent et son responsable hiérarchique. Le versement du CIA est ainsi facultatif et variable d'une année sur l'autre.

FO condamne et combat ce nouveau dispositif et refuse d'accompagner sa mise en place dans les collectivités. En effet, c'est le salaire au mérite qui se met en place, au lieu d'une rémunération au grade, garante d'une égalité de traitement entre agents. C'est de fait l'individualisation des carrières. C'est la casse du statut et des acquis collectifs à l'instar de la loi El Khomri dans le secteur privé.

FO dit NON, à la fermeture programmée de l'antenne de la C.P.A.M. de Lannion

par Céline KOVACS Déléguée syndicale C.P.A.M. 22



éuni le 8 décembre, le bureau de l'Union Départementale FO, informé par l'Union Locale de Lannion et le Syndicat Départemental des Organismes Sociaux (S.D.O.S.), soutient complètement la section C.P.A.M. qui combat pour le maintien de l'antenne de la sécurité sociale de Lannion dans toutes ses prérogatives, contre la réduction du service et la mobilité forcée des agents. L'Union Départementale appuie le courrier de son syndicat à la direction et n'hésitera pas à mobiliser la population avec son union locale de Lannion, contre ce projet s'il est confirmé.

Courrier du syndicat C.P.A.M. à la Directrice, le 7 décembre dernier :

« Mme. la Directrice de la C.P.A.M. des Côtes D'Armor,

Le S.D.O.S.-FO 22 a eu connaissance de la vente du bâtiment de l'agence de Lannion, du transfert des activités de production vers le site de Saint-Brieuc et de la délocalisation de l'accueil. Cette décision ne peut que découler des objectifs de la C.O.G. (NDLR: Convention d'Objectifs et de Gestion) et des obligations qui s'impose à la C.P.A.M. des Côtes D'Armor puisqu'elle fait fi de toutes les mesures de qualité de vie au travail pourtant déployées sous votre direction.

En effet, cette mesure brutale implique :

- Des risques psycho-sociaux ;
- · L'isolement des personnels d'accueil ;
- Des temps de trajet plus longs ;
- Un risque routier accru;
- Des frais de transport supplémentaires ;
- Des frais de garde d'enfant augmentés en raison des amplitudes horaires plus importantes.

Tout ceci entraînant bien évidemment une dégradation de la conciliation vie privée / vie professionnelle.

A cela pourrait s'ajouter, en fonction du choix qui sera fait pour l'implantation du futur accueil, un possible éloignement des moyens d'accès et de transport des assurés ; impliquant de fait une détérioration de l'offre de service pour les assurés et un risque d'incivilités augmenté pour nos collègues.

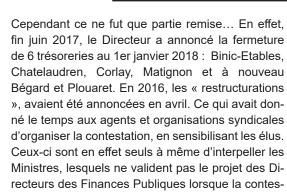
Cependant, ce courrier n'a pas vocation à lister les problématiques de manière exhaustive, mais a pour objectif d'affirmer que le S.D.O.S.-FO 22 s'oppose fermement à la perspective de fermeture, engagée sans concertation, et entend agir dans l'intérêt des salariés de l'agence de Lannion pour le maintien de la qualité de leurs conditions de travail ».



Fonction publique

La D.G.F.I.P., principale cible des suppressions d'emplois dans la fonction publique en 2017

par Nicole BURLOT Secrétaire Départementale D.G.F.I.P.



tation locale est trop importante.

En 2017, officiellement pour raison d'élections, consigne a été donnée aux D.D.F.I.P. de ne présenter leurs projets de « restructurations » qu'après le second tour des législatives. Ce qui fait que les services n'en ont eu connaissance que... juste avant les vacances d'été !!! Période peu propice à la mobilisation... Néanmoins, des réunions ont été organisées à l'initiative de certains élus, notamment à Corlay, Matignon et à Bégard, avec M. Halbique, D.D.F.I.P. Ou en ce qui concerne Bégard avec M Kerlogot, député de la circonscription de Guingamp, qui n'a que le mot numérique à la bouche. Un député visiblement éloigné des préoccupations des campagnes : désertification rurale, maillage territorial de moins en moins serré, absence de réseau internet, etc ...

Fin octobre, les fermetures de trésoreries annoncées ont été confirmées, un peu plus de deux mois seulement avant la date d'effet. Or, pour faire passer la pilule, M Halbique a concédé aux maires la possibilité de choisir la nouvelle trésorerie de rattachement. Et certaines communes ont décidé de ne pas être rattachées à la trésorerie à laquelle il était prévu qu'elles le soient. Conséquence : les emplois ne seraient pas transférés aux trésoreries auxquelles les missions seront transférées. Par ailleurs un mail a été adressé par la Direction aux agents concernés les invitant à faire connaître leur choix d'affectation. Donc nouveau tripatouillage en vue... pour faire coller les emplois et les missions. Pendant ce temps, la date d'effet approche. Ce n'est donc que le 15 décembre que les collègues connaîtront leur affectation pour le 1er janvier 2018!

En conclusion, la réforme territoriale, que Force ouvrière à juste titre combat, est structurante pour l'administration des finances publiques. Ainsi cette réforme sert à supprimer les services publics de proximité si nécessaires notamment à la frange de population la plus défavorisée. Point n'est besoin de rappeler que pour la CGT Force Ouvrière, il n'y a pas de République sans services publics, ce n'est pas un slogan, c'est une réalité.



omme chaque année, la D.G.F.I.P. (Direction Générale des Finances Publiques) a été en 2017 la principale cible des suppressions d'emplois dans la Fonction Publique avec 1815 suppressions, dont 22 à la D.D.F.I.P. 22. (Direction Départementale des Finances Publiques)

En conséquence de ces suppressions, le directeur propose des restructurations du réseau, terme ronflant qui veut souvent dire « fermetures de services ». En effet, comme les suppressions de postes ne peuvent être réalisées que dans des services aux effectifs étoffés, le directeur fusionne les services.... Et en profite pour supprimer des emplois. En effet, les emplois implantés ne sont pas tous transférés : certains emplois non pourvus disparaissent ; certains collègues titulaires d'un emploi se retrouvent « à la disposition du directeur » (c'est à dire qu'ils ne sont plus titulaires d'un poste).

Ainsi au 1er janvier 2017, ce sont les trésoreries de Ploeuc et de Perros-Guirec qui ont été fermées, leurs missions ayant été transférées respectivement à Quintin et à Lannion. Le projet initial prévoyait la fermeture de deux autres trésoreries : Bégard et Plouaret. Grâce à la mobilisation des agents, des organisations syndicales, et des élus, ces deux trésoreries ont pu être préservées.

Équipements & Transports

Privatisation des routes nationales? Alerte danger!

(Communiqué de la F.E.E.T.S.)

Le gouvernement a lancé des assises de la mobilité en prévision d'une ou deux lois début 2018. Pour ces assises, des groupes d'experts thématiques se réunissent pour établir des rapports et des ateliers territoriaux sont organisés en tirant au sort à chaque fois une cinquantaine de personnes.

De fait, aucun débat transparent n'est organisé. Les organisations syndicales ne participent pas aux groupes thématiques qui élaborent les propositions concrètes. En particulier, le groupe « mobilité soutenable » présidé par Noël Chamboduc de Saint Pulgent élabore des scénarios qui attaquent directement le service public de la route.

La Fédération de l'Equipement, de l'Environnement des Transports et des Services Force Ouvrière (F.E.E.T.S.-FO) a eu transmission des hypothèses de travail de cette commission : instauration de péages urbains, nouveaux péages sur le réseau non concédé de l'Etat et sur celui des collectivités locales et transformation des Directions Interdépartementales des Routes (D.I.R.) en un établissement public « Routes de France ». « Routes de France » pourrait être ainsi financé par des taxes et redevances affectées, voire par des péages.

C'est donc le premier acte de privatisation des D.I.R., outil dont l'efficacité est pourtant reconnue, qui est en route.

A l'approche de la clôture des assises de la mobilité le 13 décembre prochain par la Ministre des Transports, la F.E.E.T.S.-FO exprime son opposition à toute privatisation ou transfert du réseau routier national.

Pour tout contact: Laurent JAN-VIER au 06.27.31.17.68.



Éducation

Partenaire



Essentiel pour moi

La Macif, créée en 1960, est devenue l'un des tous premiers groupes d'assurance français à l'activité diversifiée. (Assurance de biens et de personnes, épargne, finances). N'ayant pas d'actionnaires ni de capital à rémunérer, le pouvoir politique appartient à l'ensemble de ses sociétaires qui élisent plus de 2.000 délégués issus principalement des organisations syndicales. Résolument ancré dans le secteur de l'économie sociale, le groupe Macif démontre qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité (Fonds de solidarité et d'action sociale, aide en cas de chômage...) et création de valeur sociale.

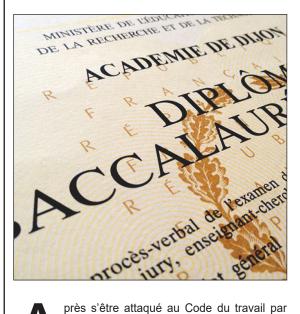
Le groupe Macif et FO ont une ambition commune, celle de la réussite partagée au service de l'Homme et de la transformation sociale. Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés.

Adhérents, militants FO: vous êtes protégés! Depuis plus de 30 ans, la Macif et FO ont signé un accord qui permet aux militants et adhérents de bénéficier automatiquement:

- de garanties corporelles pour tout accident survenu dans le cadre de votre activité syndicale;
- d'un service de protection juridique adapté qui permet de vous défendre lorsque vous êtes mis en cause par un tiers (autre que l'employeur) dans la cadre de votre vie professionnelle;
- d'une assurance pour vous couvrir si votre responsabilité est mise en cause dans le cadre de votre activité de défenseur juridique des salariés. Sur la protection des adhérents, besoin d'information, écrivez-nous => partenariat@macif.fr

FO a choisi de faire confiance à la Macif, pourquoi pas vous ?

Le Gouvernement veut la peau du baccalauréat



près s'être attaqué au Code du travail par ordonnances, en faisant notamment primer l'accord d'entreprise sur l'accord de branche, le Gouvernement veut maintenant en finir avec le baccalauréat comme diplôme national de fin d'études secondaires et premier grade universitaire.

Il s'agirait de lui substituer un bac « maison » fondé principalement sur le contrôle continu. Un premier pas dans cette direction a déjà été entrepris, avec des conséquences néfastes pour les personnels et les élèves : épreuve en cours d'année en langues vivantes au lycée, contrôle continu en cours de formation en lycée professionnel, et Diplôme National du Brevet (D.N.B.) obtenu par 80% des collégiens avant même de passer ce qui reste d'épreuves terminales (500 points sur 800 dédiés au seul contrôle continu!).

Pour le gouvernement, il faut satisfaire aux exigences de la réduction des « soi-disant » déficits (coût d'un candidat au bac de 74 euros contre 3 euros pour le D.N.B.) et en même temps œuvrer à la baisse du coût du travail en organisant méthodiquement :

- 1°: l'affaiblissement des connaissances disciplinaires (6 heures/semaine de français en 6ème en 1995, 4h30 avec la réforme du collège, 9h de mathématiques en Terminale C, 6h aujourd'hui en Terminale S, perte d'une année de formation en lycée professionnel avec le bac pro 3 ans, interdiction des redoublements) ...
- 2°: la liquidation des diplômes nationaux qui fondent l'existence des conventions collectives.

Ainsi, non seulement le bac cesserait d'être un diplôme national, mais en outre, il cesserait d'être le premier grade universitaire ouvrant droit pour chaque bachelier au choix de sa filière. En effet, pour le gouvernement, il s'agit de masquer le fait



qu'il n'y a pas assez de places à l'université pour tous et plutôt que d'ouvrir les places nécessaires et créer les postes statutaires d'enseignants nécessaires, il va demander aux enseignants du lycée de sélectionner les élèves sous couvert d'orientation.

Alors que le corps des Conseillers d'Orientation Psychologues a disparu (remplacé par celui des PSYchologues de l'Education Nationale, 1er et 2nd degrés), il serait maintenant demandé aux enseignants une surcharge de travail considérable : remplir une « fiche avenir » avec 10 vœux par élève (moyenne de 35 élèves par classe), connaître près de 12.000 formations universitaires, organiser 2 semaines sur l'orientation,... Investissement qui sera évalué grâce au P.P.C.R.!

C'est la raison pour laquelle le SNFOLC 22 propose partout aux collègues de se réunir en heures d'information syndicale afin de prendre position contre ce projet et ainsi construire l'indispensable rapport de force qui seul pourra faire reculer le gouvernement.

Le SNFOLC 22 revendique notamment :

- Le maintien du baccalauréat comme diplôme national de fin d'études secondaires avec des épreuves nationales, terminales, ponctuelles et anonymes ; aucun diplôme régional pour la formation professionnelle, arrêt du C.C.F. (Contrôle en Cours de Formation) ;
- Le maintien du baccalauréat comme premier grade universitaire et comme seule condition pour accéder à la filière universitaire de son choix ;
- Le retrait du « plan étudiants » du gouvernement ;
- Le maintien de tous les C.I.O. (Centre d'Information et d'Orientation) et des missions d'orientation des élèves aux seuls PSYEN (Psychologues de l'Éducation Nationale);
- Un seul professeur principal par classe ;
- Le retrait du P.P.C.R. (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations:
- L'abrogation des ordonnances sur la loi travail ;
- Le maintien du Lycée Professionnel Chaptal.





Lettre de l'U.D. CgTFO 22, de la Fédération CgTFO de l'enseignement 22 et du Groupement Départemental des Services Publics 22 aux maires des Côtes-d'Armor



adame, Monsieur Le Maire,

A la rentrée de septembre, une lame de fond a abouti à ce que « ce sont finalement plus de 43 % des communes qui ont choisi la semaine de quatre jours dans les écoles publiques, dès la rentrée 2017 » - (communiqué de l'AMF du 18 septembre). Dans les Côtes-d'Armor, 102 communes se sont saisies du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et ont obtenu ce retour, après proposition conjointe du conseil municipal et du ou des conseils d'école auprès de la directrice académique des services de l'éducation nationale.

Avec le désengagement de l'état et face à tous les problèmes soulevés par la réforme des rythmes scolaires, de nouvelles communes annoncent d'ores et déjà l'abandon de la semaine de 4,5 jours à la rentrée de septembre 2018.

Force Ouvrière qui, dès le début, s'est opposée à cette réforme, se félicite, dans l'intérêt des enfants et des personnels, de cette évolution. Les témoignages concrets qui attestent de la fatigue des élèves, des enseignants et des employés communaux, se sont accumulés. Chacun a pu constater les difficultés bien réelles : confusion pour les élèves entre le scolaire et le périscolaire (règles différentes, pertes de repères également par rapport au lieu de travail puisqu'il peut devenir un lieu de jeu) / salles de classe utilisées / difficulté voire impossibilité de recruter du personnel qualifié, recours à des contrats aidés qui sont supprimés / concurrence avec les écoles privées qui ne sont pas soumises à la réforme...

La confédération Force Ouvrière, en total accord avec sa Fédération Nationale de l'Enseignement et de la Culture, 2ème fédération de l'enseignement en Côtes-d'Armor, a toujours défendu l'Ecole de la République, bénéficiant de programmes et horaires nationaux et préparant les élèves à l'obtention de diplômes nationaux, inscrits dans les conventions collectives, dans des conditions d'égalité pour tous, sur tout le territoire français.

Or, le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 ne rétablit pas un cadre national, bien au contraire il amplifie le processus d'éclatement du système éducatif, ainsi il déclare : « Les rythmes doivent pouvoir être aménagés à la réalité de chaque territoire, permettant de maintenir la semaine de 4,5 jours, là où cette organisation est satisfaisante. » L'article 2 du décret indique que « ces dérogations peuvent s'accompagner d'une adaptation du calendrier scolaire national dans des conditions dérogeant à l'article D.521-2 accordées par le recteur d'académie ». Les communes pourraient instaurer « des semaines de 8 demi-journées comprenant au moins cinq matinées ou sur moins de vingt-quatre heures hebdomadaires ». Chaque commune, chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunal « EPCI » pourrait déroger au calendrier scolaire national des 36 semaines de classe fixant les congés scolaires. Le décret ouvrirait la voie à des calendriers locaux par école dépendant de chaque Plan Educatif Territorial « PEdT ».

Pour Force Ouvrière, en revanche, les rythmes scolaires ne peuvent être définis par commune, par école, en fonction des projets ou des moyens locaux, car il est source d'inégalité de traitement. Force Ouvrière revendique le même rythme dans toutes les écoles : 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) répartis sur 36 semaines.

L'Education nationale doit être régie par des règles nationales, s'inscrivant ainsi dans le cadre républicain des droits des citoyens. Cette revendication de retrouver une organisation de la semaine scolaire commune à toutes les écoles du territoire national, est majoritairement partagée par de très nombreux enseignants, parents et élus. Dès 2013, lors de la mise en place de la réforme, un certain nombre de conseils municipaux l'avait exprimée tel le Conseil municipal de Mantallot : « Le conseil municipal, à l'unanimité, estime que le décret sur les rythmes scolaires ne va pas dans l'intérêt des enfants et qu'il doit être abandonné. Il s'oppose au cadre d'un projet éducatif territorial et se prononce, sans nuance, pour l'école de la république obligatoire, laïque, gratuite et nationale et décide de ne pas mettre en application ce décret à la rentrée 2013. »

Dans ces conditions, vous comprendrez Madame, Monsieur le Maire, que nous vous sollicitions. Il nous semble dans la situation actuelle qu'une délibération de votre conseil municipal se prononçant pour le retour à un cadre national de l'école de la République, et demandant l'abrogation pure et simple des décrets des rythmes scolaires, serait un point d'appui d'importance.

Cette réforme ayant eu un impact direct sur les emplois au sein des collectivités, nous attirons votre attention sur le devenir des agents (contractuels, vacataires, emploi-aidés) qui ont pu être embauchés dans votre collectivité lors de la mise en place des semaines de 4 jours et demi, afin que ces derniers soient intégrés dans les effectifs des agents titulaires.

En vous remerciant pour l'attention que vous aurez prêtée à ce courrier et aux suites que vous y donnerez, veuillez agréer, Madame, Monsieur le maire, toutes nos meilleures salutations.

M. Eric LE COURTOIS
 Secrétaire général de l'Union Départementale
 FO des Côtes-d'Armor.

Laurent MATEU Secrétaire du Groupement Régional des Services Publics FO des Côtes-d'Armor Stéphane MOTTIER Secrétaire départemental de la Fédération FO de l'enseignement des Côtes-d'Armor

PS: Dans l'attente du rétablissement de règles nationales et si la réflexion sur l'organisation des rythmes scolaires se mène actuellement dans votre commune, nous rappelons que c'est la directrice académique des services de l'éducation nationale qui étudie les propositions conjointes d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'écoles de revenir à la semaine de 4 jours. Vous avez reçu un courrier de sa part qui demande que ces propositions remontent avant le 2 février. Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 n'interdit en rien une modification en cours d'année.



Éducation

Évaluation P.P.C.R.

Évaluation P.P.C.R. : NON à l'instauration de l'arbitraire confirmé par la DASEN 22

Le Conseil syndical du SNUDI-FO des Côtes-d'Armor, réuni le vendredi 10 novembre 2017, refuse l'arbitraire instauré par les nouvelles modalités d'évaluation des enseignants, conséquence du protocole P.P.C.R. (Parcours Professionnels Carrières et Rémunération) rejeté par FO.

Le mercredi 18 octobre, la Directrice académique des Côtes-d'Armor conviait les organisations syndicales représentées à la C.A.P.D. (Commission Administrative Paritaire Départementale), « à une information portant sur les modalités de mise en œuvre du rendez-vous de carrière qui s'intègre dans le cadre de la réforme de l'évaluation des personnels enseignants et d'éducation.

Jusqu'à présent, pour les promotions, les enseignants étaient départagés en C.A.P.D. par un barème incluant la note pédagogique et l'ancienneté. Désormais, avec la disparition de la note et du barème. l'autorité hiérarchique décidera directement quels sont les 30% de collègues qui seront promus (passage accéléré au 7e et au 9e échelon de la classe normale). La D.A.S.E.N. (Direction Académiques des Services de l'Éducation Nationale) a totalement exclu le recours à des critères transparents et vérifiables par les représentants du personnel, pour départager les collègues pouvant bénéficier d'un avancement accéléré. C'est le passage d'une gestion collective des personnels à des promotions totalement à la tête du client!

Suite aux nombreuses interventions du SNUDI-FO, le Ministère qui envisageait de supprimer dès cette année tout élément de barème pour les promotions, a reculé: le SNUDI-FO a obtenu le maintien des barèmes basés sur l'ancienneté pour 2017/2018, c'est une première victoire contre le P.P.C.R.! Stéphane MOTTIER.

Compte-rendu de l'H.I.S. (*) et prise de position au L.P. La Closerie de Saint-Quay-Portrieux



es collègues présents, lundi 20 novembre 2017, à l'Heure d'Information Syndicale (H.I.S.*) appelée par la section FO de l'établissement ont pris connaissance, notamment, des points suivants :

1. Le « plan étudiants » annoncé par le ministre :

Il s'agit, dans les faits, d'en finir avec le bac comme premier grade universitaire et donc, de remettre en cause le droit de chaque bachelier à pouvoir s'inscrire à l'université, dans la filière de son choix. La remise en question brutale de ce droit pour les élèves va de pair avec celle de notre rôle d'enseignant. En effet, nous ne serions plus là pour instruire les élèves, aider chaque lycéen à acquérir les connaissances disciplinaires nécessaires, sanctionnées par un diplôme national de fin d'études secondaires. Désormais, il nous faudrait accepter de devenir les instruments de la sélection organisée par un gouvernement qui refuse de donner les moyens nécessaires à l'université pour qu'elle puisse accueillir tous les bacheliers qui le souhaitent. Il s'agirait, au final, de plier les enseignants « aux impératifs » de la dette !

L'extension du contrôle continu (seules 4 disciplines resteraient en épreuves finales), la hiérarchisation des disciplines entre-elles (mineures et majeures), le remplacement des connaissances par les compétences, feraient du bac « rénové » un diplôme maison , n'attestant plus que du simple « parcours individualisé de l'élève »...

Alors que partout ferment des C.I.O., que les COP-PSY ont disparu pour fusionner avec leurs collègues du 1er degré dans un nouveau corps perdant -perdant, les PSY-EN, le ministre décide, dès décembre, de la nomination d'un 2nd professeur principal qui viendra épauler le premier pour réaliser une liste de tâches interminable, l'I.S.O.E. serait de ce fait « modulée » ! Deux semaines seraient consacrées à l'orientation, prises sur les cours , pour ainsi « aider » les élèves à « formuler des choix de poursuite d'études réfléchis et éclairés », et le gouvernement , en parfait jésuite, de préciser : « si pour des raisons de capacités d'accueil, l'université ne peut admettre tous les candidats, la priorité sera donnée à ceux dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec la formation choisie ». C'est clair, demain, avoir le bac ne suffirait plus pour accéder à l'université!

2. Menaces sur les lycées professionnels :

La formation professionnelle initiale sous statut scolaire est elle aussi menacée par la volonté du gouvernement, dans le cadre de son projet de réforme de la formation professionnelle, de généraliser l'apprentissage. Pour ce faire, il faudrait en finir avec l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, et pour satisfaire aux exigences du patronat, mettre en place des diplômes régionaux.

Casser le lycée professionnel pour casser les conventions collectives, pour au final faire partout baisser le coût du travail ; c'est ici, à l'œuvre, la logique des ordonnances Macron qui détruisent le Code du travail : casser les droits collectifs nationaux plus favorables, pour y substituer un droit local au rabais instaurant, de fait, une mise en concurrence à tous les niveaux. Là aussi, notre rôle d'enseignant s'en trouverait profondément modifié, nous serions tenus responsables de « l'employabilité » de nos élèves, avec toutes les conséquences, en termes de statut et de rémunération que cela suppose...

3. Le P.P.C.R. (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) :

Le P.P.C.R., non signé par FO, la CGT et SUD, apparaît de plus en pour ce qu'il est réellement, à savoir un protocole qui entérine des mesures qui font baisser réellement notre traitement (gel du point d'indice, augmentation de la CSG, de la retenue pour pension civile), en échange de quelques points d'indice qui non seulement ne changeront rien, mais qui en plus, ne seront même pas attribués en 2018! Par contre, l'évaluation est maintenue, tout comme la suppression de l'échelle de rémunération des bi-amissibles et l'augmentation de 2 ans de la durée exigée après reclassement des lauréats contractuels, pour atteindre le 4ème échelon.

Compte tenu de la situation, les collègues présents estiment nécessaire la construction d'un véritable rapport de force pour faire reculer le gouvernement. Ils décident de s'adresser à tous afin que chacun prenne connaissance du contenu des contre-réformes et s'inscrive dans la mobilisation pour revendiquer, notamment:

- le maintien du baccalauréat comme premier grade universitaire et diplôme national de fin d'études secondaires, fondé sur des épreuves nationales, terminales, anonymes et ponctuelles;
- le retrait du « plan étudiants » et les créations nécessaires à l'université des places pour les étudiants et des postes statutaires pour les enseignants ;
- le maintien d'un seul professeur principal en terminale sans aucune tâche supplémentaire, le maintien de tous les C.I.O.;
- le retrait du P.P.C.R. et l'augmentation conséquente du point d'indice ;
- le retrait du décret sur l'évaluation et le retour à une double notation distincte, pédagogique et administrative, fondée sur une grille nationale;
- l'abrogation des ordonnances Macron.



La vie de l'Union Départementale

Formation syndicale : calendrier des stages du C.F.M.S. en 2018

par Christine AUBÉRY
Secrétaire Adjointe U.D. FO 22

FO

INTITULÉ DU STAGE	DATES	CONDITIONS A REMPLIR	OBJECTIFS
DÉCOUVERTE DE FO ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICAT	Du 05/02 au 09/02 et du 12/11 au 16/11	Manifester un intérêt pour l'action syndicale ; Être présenté par son syndicat.	Établir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société ; Organiser et coordonner le travail syndical.
S'ORGANISER	Du 19/02 au 23/02	Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire; Etre Secrétaire ou Secrétaire adjoint, Trésorier ou Trésorier adjoint de son syndicat ou de sa section syndicale.	Organiser et diriger le syndicat et gérer la trésorerie syndicale.
MIEUX CONNAÎTRE SON MANDAT DE DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL Nouveau	Du 05/04 au 06/04 et du 20/09 au 21/09	Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire; Être délégué du personnel dans son syndicat; Etre présenté par son syndicat.	Programme en cours d'élaboration.
NÉGOCIATION DU PROTOCOLE D'ACCORD PRÉÉLECTORAL - Nouveau	Du 16/05 au 18/05	Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire.	Organiser et développer la stratégie électorale dans le cadre de nouvelles implanta- tions.
CONNAÎTRE SES DROITS NIVEAU 1	Du 26/06 au 28/06	Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire; Réservé en priorité aux délégués du personnel ou aux membres d'un C.H.S.C.T. ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique dans le cadre des contrats de droit privé.	Faire appliquer la convention Collective et le Code du Travail dans l'activité quotidienne du syndicat; Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode de calcul aux élections professionnelles.
CONNAÎTRE SES DROITS NIVEAU 2	Du 01/10 au 05/10	Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire; Avoir effectué le stage «Connaître ses Droits - Niveau 1»; Assurer ou s'apprêter à assurer des permanences juridiques dans son Union Départementale ou dans une Union Locale.	Savoir conseiller et orienter les syndicats au sein des Unions Départementales et Locales afin de faire respecter les droits individuels et collectifs des salariés.
COMMUNICATION ORALE	Du 16/10 au 18/10	Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire; Avoir une expérience militante confirmée (Secrétaire de syndicat ou Section, Délégués syndicaux, membre de C.E. ou C.A. de l'U.D., etc)	Optimiser et de développer les facultés d'expression orale dans le contexte syndical; Les participants seront ac- teurs de leur apprentissage par le biais de mises en situations suivies de débriefings person- nels et émotionnels

L'Union Départementale vous souhaite de Bonnes Fêtes et une excellente année 2018.

Les Unions Locales

Union Locale de Saint-Brieuc

5, rue de Brest - 22000 St-Brieuc Secrétaire : Patrick GAUTHIER Secr. adjoint : Denis WINCKEL Tel : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63

Mail: contact@fo22.fr

Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Lannion

15, place des Patriotes - 22300 Lannion Secrétaire: Patrice LOISON Secr. adjoint: Hervé CHUBERRE Secr. adjointe: Carine WEBER Tel: 02.96.46.52.40 - Fax: 02.96.37.43.66 Mail: ulfo.22lannion@orange.fr Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Lamballe

48, rue du Dr Lavergne - 22600 Lamballe Secrétaire : Jocelyne MARTIN Secr. adjoint : Philippe SAVÉAN Tel : 02.96.34.79.36

Mail: ulfolamballe@orange.fr *Uniquement sur rendez-vous*.

Union Locale de Dinan

Allée de la Fontaine des Eaux - 22100 Dinan Secrétaire : Denis GOUPIL Secr. adjoint : Karl HENNEQUIN Tel : 02.96.39.65.07

161.02.90.39.03.07

Mail: fo22-ul-dinan@orange.fr Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Loudéac

36, rue de Moncontour - 22600 Loudéac Secrétaire : Jean-Louis ABAUTRET Secr. adjoint : Jean-Claude CALVEZ Tel : 02.96.66.09.40

Mail : loudeac@fo22.fr *Uniquement sur rendez-vous.*

Union Locale de Guingamp

4, place du Murio - 22200 Guingamp Secrétaire : Didier WALLERAND Secr. adjoint : Samuel MONFORT

Tel: 06.03.20.16.73 Mail: guingamp@fo22.fr Les 1er et 3ème mardis du mois

Union Locale de Paimpol

Secrétaire : Jean-Claude CADIOU Secr. adjointe : Céline JASTRZEBSKI

Tel: 06.32.95.84.36 Mail: paimpol@fo22.fr Uniquement sur rendez-vous.

Permanences AFOC

A Saint-Brieuc, le mardi de 9h30

à 12h30. Les autres jours sur ren-

dez-vous. Contacts: Jean-Yves GA-THIGNOL et Marie-Thérèse GALLAIS

Tél: 02.96.33.62.63 / Fax: 02.96.33.22.63

Mail: afoc@fo22.fr

A Lannion, le lundi, mardi et mercredi

de 9h30 à 11h30 / 14h30 à 17h00.

Avec ou sans rendez-vous. Contacts:

Antoine GOUASDOUÉ et Patrice LOISON

Tél: 02.96.46.52.40 / Fax: 02.96.37.43.66

Mail: ulfo.22lannion@orange.fr

Agenda

Jeudi 18 janvier à Saint-Brieuc

Commission Juridique à 14h00 à l'Union Départementale.

Du 05 au 09/02/18 à Saint-Brieuc

Stage «Découverte de FO et moyens d'action du syndicat» à l'Union Départementale. Informations et Inscriptions sur accueil@fo22.fr

Jeudi 15 février à Saint-Brieuc

Commission Juridique à 14h00 à l'Union Départementale.

Du 19 au 23/02/18 à Saint-Brieuc

Stage «S'organiser» à l'Union Départementale. Informations et Inscriptions sur accueil@fo22.fr

Jeudi 15 mars à Saint-Brieuc

Commission Juridique à 14h00 à l'Union Départementale.

Congrès de Lille 2018



CgtFO des Côtes d'Armor

Adresse: 5. rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc Téléphone: 02.96.33.62.63 - Fax. 02.96.33.22.63 Mail: contact@fo22.fr

Site internet: www.fo22.fr

Directeur de la publication : Eric LE COURTOIS Rédacteur en chef : Patrick GAUTHIER Prix au numéro : 0,50€ - Abonnement: 1,50€ Abonnements: 02.96.33.62.63

Création et réalisation : Stéphane CARMENT Illustrations: © U.D. FO 22

Impression: Imprimerie JACQ (Plérin - 22) Commission paritaire : 0418 S 05317 Dépôt légal : 4ème trimestre 2017

Ont participé à ce numéro : Eric LE COURTOIS, Jean-Louis ABAUTRET, Gwenola GAYET, Antoine GOUGEON, Jean-Pierre LE FEVRE, Christine AUBÉRY, Sylvie FOURRÉ, Céline KOVACS, Nicole BURLOT, Stéphane MOTTIER, Mickaël FERDINANDE.

La défense du consommateur : l'AFOC



Défendre et représenter les salariés, c'est aussi s'attacher à faire valoir leurs droits de consomma-

C'est chaque jour que l'Association Force Ouvrière Consommateurs se bat, aux côtés de le

Confédération Force Ouvrière et au service de ses adhérents. Forte d'une équipe de juristes formés au droit de la consommation, elle possède un relais dans tous les départements.

Défense du pouvoir d'achat, information, sécurité, liberté de choix du consommateur sont au coeur des préoccupations de l'AFOC.

De nombreuses associations de locataires portent également les couleurs de l'AFOC.

Représentative au plan national en matière de logement, active dans les organismes du parc social comme auprès des bailleurs du parc privé, l'AFOC. contribue à l'observation des règles et à la définition de nouveaux textes et dispositifs en faveur des locataires.

Action Juridique et défense du salarié

Pour résumer : défendre et construire les droits pour la dignité et les intérêts des travailleurs et de leur famille, sont les points essentiels qui nous rassemblent et cela pour notre organisation syndicale, contre toute emprise politique ou religieuse qui non pas à régir ou à intervenir dans notre action, ces objectifs permanents et constamment partagés fondent la solidarité des salariés syndiqués à la CGTFO.

Les camarades syndiqués les plus avertis en matière de droit sont réunis au sein de la commission juridique de l'union des syndicats pour assister, représenter et organiser la défense des adhérents avec les délégués syndicaux à l'occasion des conflits individuels et où collectifs du travail.

La Commission d'Action Juridique de l'Union Départementale (conseillers prud'homaux, conseillers de salariés, défenseurs militants, délégués syndicaux, représentants des Unions Locales ...) se réunit une fois par mois - le 3ème jeudi du mois - à l'Union Départementale. Contacts: Paul VALADAS, Patrice LOISON et Martial COLLET.

A Saint-Brieuc. le mardi, mercredi et jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 18h. Et sur rendez-vous.

Contact: Paul VALADAS Tél: 02.96.33.62.63 / Fax: 02.96.33.22.63 Mail: juridique@fo22.fr

A Dinan, le lundi de 9h00 à 12h00. Et sur rendez-vous. Contact: Paul VALADAS Tél: 02.96.39.65.07 / Fax: 02.96.39.65.07 Mail: ulfo-22-dinan@orange.fr

Permanences juridiques

A Lannion, du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30.
Contact : Patrice LOISON
Tél: 02.96.46.52.40 / Fax: 02.96.37.43.66
Mail: ulfo.22lannion@orange.fr

Bulletin d'adhésion					
Confédération Générale du Travail	Nom :	_ Prénom :			
	Code postal :	_ Ville :			
la force syndicale	Téléphone :	_ Courriel :			
Côtes d'Armor	Profession / Entreprise :				



